
SÉANCE DU CONSEIL DU 12 MAI 2022 à 20h
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 heures par Monsieur Joël MUGNIER, Maire de THUSY.

PRÉSENTS

BARELLE Stéphanie, BERTHET Laura, BONNET Alain, BUISSON Stéphane, BULLE David, CADOUX Christine, CARTIER Roland, CHARRIER Jean-Marc, FABBIAN Serge, GOLLIET-MERCIER Joëlle, JACQUEMIN Pascale, LAPERRIERE Murielle, MUGNIER Joël, STRADY Karen.

ABSENTS EXCUSÉS

GONTHIER Thomas.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : CADOUX Christine

La séance débute avec l'adoption du compte-rendu de la **séance du 5 avril 2022**.

SUJETS SOUMIS À DÉLIBÉRATIONS

1. Vie politique : installation d'un nouveau conseiller municipal

Rapporteur : Joël Mugnier

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Emmanuel VIDAL a présenté sa démission de ses fonctions de conseiller municipal le 6 avril 2022.

Considérant que conformément à l'article 270 du Code électoral le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit, il informe qu'il s'agit de Monsieur Jean-Marc CHARRIER, présent à ce conseil municipal.

DÉCISION	Voix
PREND ACTE	Pour : 14 voix Contre : 0 voix Abstentions : 0 Voix
<i>Interventions</i> : Joël MUGNIER incite Monsieur Jean-Marc CHARRIER à se manifester sur les commissions internes qu'il souhaite intégrer.	

2. Finances : Participation séjours de vacances avec la fédération des œuvres laïques de Haute-Savoie

Rapporteur : Christine Cadoux

La Fédération des œuvres laïques de Haute-Savoie (FOL), au travers de son projet éducatif et des actions développées dans le cadre des séjours vacances qu'elle organise, contribue à la mise en œuvre de la politique de la commune en faveur des enfants et des jeunes, dans l'organisation de leurs temps de loisirs.

En ce sens, le rapporteur explique que la commune souhaite continuer de promouvoir un dispositif de soutien aux familles favorisant le départ en vacances des enfants de Thusy, notamment pendant la période estivale.

Ce dispositif d'aide est accordé aux familles dont les enfants fréquentent les colonies organisées par la Fédération des Œuvres laïques de Haute-Savoie.

Un forfait journalier par enfant est versé par la commune à cet organisme, sur présentation d'une facture en fin de saison.

Le rapporteur propose de fixer ce forfait à **4,35€** par journée enfant, à compter du 1^{er} janvier 2022.

DÉCISION	Voix
Adopté à l'unanimité	Pour : 14 voix Contre : 0 voix Abstentions : 0 Voix
<i>Interventions</i> : Karen Strady s'interroge sur le caractère obligatoire de cette prestation et sur la comparaison avec la subvention donnée à l'association des 3 Pt'its points – La réponse est apportée par Joël Mugnier qui souligne que cette subvention est accordée par le conseil municipal et invite les élus à se prononcer sur cette attribution, Christine Cadoux rappelle que l'attribution de la subvention pour les 3 p'tits points était sur le modèle de celle de la FOL.	

3. Finances : demande de subvention au titre du développement des collections de la bibliothèque

Rapporteur : Murielle Laperriere

La bibliothèque de Thusy a pour projet le développement de sa collection.

Le rapporteur rappelle que le fond de la bibliothèque est constitué actuellement de 2 500 ouvrages, majoritairement des livres.

Pour développer sa collection et combler quelques manques, notamment sur le fond de BD, la bibliothèque a fait des devis pour l'acquisition de 88 albums répartis équitablement entre bandes dessinées adultes et bandes dessinées enfants (50%).

Pour ce choix, la sélection a été effectuée en privilégiant la qualité et la diversité et en veillant à adapter l'offre aux attentes et aux usages des publics. Un devis de 1253.96 € HT du fournisseur BD Fugue Café Annecy a été retenu.

Une partie de cette dépense pourrait être financée par « Savoie-Biblio ». M. le Maire demande aux membres du Conseil municipal de l'autoriser à présenter à cet organisme un dossier de subvention.

La subvention pouvant être attribuée est de 80% du montant HT du devis.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Dépenses pour le développement des collections de la bibliothèque <ul style="list-style-type: none"> Devis BD FUGUE 	1253.96€	Dotations et subventions : <ul style="list-style-type: none"> Conseil Savoie Mont Blanc (80%) Autofinancement	1003.17 € 250.79 €
Total	1253.96 €	Total	1253.96 €

DÉCISION	Voix
Adopté à l'unanimité	Pour : 14 voix Contre : 0 voix Abstentions : 0 Voix
Interventions : Pascale Jacquemin et Karen Strady font remarquer qu'une collection supplémentaire de livres pour les petits et moyens serait à envisager pour étoffer la collection d'histoires à raconter. Manque soulevé lors de leurs interventions avec les groupes scolaires. - Cette demande sera relayée par Murielle Laperriere aux bibliothécaires	

4. Voirie : classement des voies communales

Rapporteur : Roland Cartier

La longueur de la voirie est un des critères entrant en compte dans le calcul de l'attribution de la Dotation globale de fonctionnement (DGF).

Considérant que le dernier chiffre recensé est de 16 220 mètres avec une affectation communale.

Ce travail de recensement, qui n'avait pas été effectué depuis plusieurs années, fait état, en mai 2022, d'une longueur de voirie avec une affectation communale de **18 147** mètres, et **910,99** m² de places publiques.

La répartition des différentes catégories de voirie est retracée dans le tableau présenté

Afin de prendre en compte ces données nécessaires au calcul de la DGF pour 2023, une délibération du Conseil municipal doit prendre acte de cette longueur de voirie communale mise à jour.

Il précise qu'il convient de classer certains chemins ruraux en voies communales qui desservent aujourd'hui des habitations et sont entretenus par les agents communaux.

S'agissant de routes déjà existantes et compte tenu que cette opération ne porte pas atteinte aux fonctions de dessertes des voies, elles se trouvent dispensées d'enquête publique.

C'est le cas pour :

- Le chemin rural dit des devins
- Le chemin rural dit des Ecorés – qui dessert aujourd'hui un lotissement
- Le chemin rural dit de Cherecle
- Une partie du chemin rural du moulin

Il est également proposé de renommer le chemin de la jonction avec la D44 jusqu'à la station d'épuration en Chemin des Cotes. En effet, la dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

DÉCISION	Voix
Adopté à l'unanimité	Pour : 14 voix Contre : 0 voix Abstentions : 0 Voix
<p>Interventions : plusieurs interventions :</p> <ul style="list-style-type: none"> Monsieur Serge Fabbian souhaite connaître la différence entre un chemin rural et une voie communale – Réponse est donnée par Roland Cartier qui explique qu'à la différence des chemins ruraux, l'entretien des voies communales constitue une dépense obligatoire pour la commune. Sur le nom du chemin rural du moulin qu'il est proposé par le conseil de modifier en Chemin de la Léchère – la Délibération intégrera donc cette modification 	

SUJETS NON SOUMIS À DÉLIBÉRATIONS

1. Mise en place d'un règlement pour l'utilisation du terrain multisports

Rapporteur : David Bulle

David Bulle présente aux membres du Conseil municipal le règlement intérieur du terrain multisports qui fixe les modalités d'utilisation de ce nouvel équipement sportif.

Ce règlement a pour objectifs principaux de présenter les pratiques autorisées sur le terrain, de limiter les nuisances sonores pour les riverains et dégager toutes responsabilités de la Mairie en cas de mauvaise utilisation de celui-ci.

David Bulle précise que ce règlement sera affiché dans l'enceinte du terrain multisport accompagné notamment d'un autre panneau reprenant les horaires.

Un arrêté sera pris pour fixer les modalités de ce règlement.

Il est souhaité une communication de ce règlement par nos différents canaux d'information (site internet, lettre d'information, affichage,...)

Interventions : plusieurs interventions :

- Karen Strady souhaite connaître les modalités de réservation par une association sportive notamment de ce terrain – Il est précisé qu'aucun système de réservation ne sera mis en place puisque le terrain est libre d'accès pour tous et si besoin un arrêté pourra être pris pour un usage événementiel par exemple, si une demande est faite à la mairie au préalable.
- Roland Cartier fait un point sur la livraison du terrain multisports qui devrait intervenir dès que l'herbe sera sortie de terre pour éviter toutes dégradations. Elle est estimée début juin. Il précise également que le nettoyage de la voirie interviendra la semaine qui suivra le conseil municipal.

2. Renforcement Chatelard

Rapporteur : Roland Cartier

Un pétitionnaire a fait une demande de permis de construire sur la parcelle cadastrée E754 – 3189 route du Châtelard pour réhabiliter une grange en habitation.

Il s'agit d'un secteur où le nombre de parcelles est contraint et de plus, entouré de parcelles en zones naturelles. Le risque de développement dans le secteur est donc faible.

Le projet de réhabilitation est conforme au PLUi mais les avis liés au projet, notamment celui d'Energie et Services de Seyssel est défavorable pour le branchement électrique qui nécessiterait un nouveau renforcement électrique.

La commune n'était pas informée de la nécessité de renforcer électriquement le secteur. Une étude a été réalisée pour voir si une maison supplémentaire sur le réseau pouvait être supportée.

Il est proposé au conseil d'accorder ce permis de construire malgré les avis, en y instituant une clause dans l'arrêté limitant l'abonnement électrique à 9 kva.

Cette décision a été acceptée à l'unanimité.

3. Implantation des points de collecte des déchets ménagers

Rapporteur : Serge Fabbian

Serge Fabbian présente le dernier plan fourni par la Communauté de communes pour l'implantation des futurs bacs aériens (ordures ménagères et tri). Il est rappelé que les modalités du tri vont changer puisque le papier, le carton et le plastique seront désormais triés dans un unique bac.

Ce dossier, suivi par les services de la Communauté de communes doit être validé rapidement pour une mise en place fin 2022 – début 2023. Il est conseillé de rester sur les quantités de bacs préconisées.

Le ramassage de ces bacs sera effectué dans une nouvelle tournée qui rassemblera les communes de Lornay et Versonnex.

L'implantation de ces nouveaux bacs vont nécessiter d'établir des conventions avec des propriétaires sur les secteurs du Büle et de Sallongy, et l'accord de ceux-ci est un préalable à l'avancement de ce dossier.

La décision finale d'implantation des bacs est donc reportée au prochain conseil.

Interventions : plusieurs interventions :

Laura Berthet souligne qu'une bonne communication sera nécessaire auprès des riverains pour expliquer ces changements de pratiques.

David Bulle et Roland Cartier soulignent que cette démarche est une régression par rapport au service de proximité fourni aujourd'hui aux citoyens, et s'inquiètent pour les personnes qui vont devoir utiliser leur véhicule pour se rendre vers ces bacs.

Serge Fabbian se veut rassurant sur cette évolution en positivant sur l'aspect de réduction des nuisances sonores de ces nouveaux bacs ainsi que la diminution des odeurs. L'objectif étant d'inciter les citoyens à trier plus leurs déchets.

4. Compte-rendu de la réunion « Prévention et valorisation des déchets, et milieux aquatiques »

Rapporteurs : Laura Berthet et Pascale Jacquemin

Il est donné un compte-rendu de la commission environnement organisée à la communauté de communes sur plusieurs thématiques :

Valorisation des déchets : la commission veut insister sur la nécessité de diminuer progressivement les biodéchets (objectif : réduire de 20 à 30% les biodéchets ces prochaines années.

Projet de recyclerie : 2 chalets à dons existent aujourd'hui à Vallières et Saint-Eusèbe. La communauté de communes de Rumilly a le projet de créer une recyclerie pour offrir une seconde vie aux objets.

Une commune « test » pour le tri de gros cartons : Marcellaz Albanais va tester la collecte de gros cartons. Cette mise en place est complexe et l'agent communal sera aidé de la communauté de Communes pour la phase de collecte de ces cartons. Un bilan de cette opération sera dressé pour voir si ces collectes peuvent se généraliser.

PLPDMA : Un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés va être mis en place avec un objectif sur 6 ans.

Un PLPDMA consiste en la mise en œuvre, par la communauté de communes, d'un ensemble d'actions visant à atteindre les objectifs définis à l'issue du diagnostic du territoire, notamment en matière de réduction des déchets ménagers.

Ce PLPDMA sera en cohérence avec le SRADET, à savoir, le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires.

Bacs de compostage gratuits : les communes de Vaulx et Lornay seront 2 communes 'pilotes' pour la distribution de bacs de compostage en plastique recyclé gratuits. La communauté de communes est en recherche d'une solution pour optimiser la diffusion de ces bacs. L'objectif est d'équiper l'ensemble des citoyens en bacs de compostage en effectuant des livraisons à ceux qui n'en possèdent pas encore.

PCET : Laura Berthet explique que la communauté de communes avait prévu un atelier dans la commission pour travailler sur la fresque du climat. Cet atelier, très intéressant devrait être proposé prochainement avec les conseillers municipaux et ensuite déclinés en ateliers pour les citoyens.

Pascale Jacquemin invite l'assemblée à tester son empreinte sur le climat sur le site nosgestesclimat.fr

5. Préparation de la Fête des mères

Rapporteur : Christine Cadoux

Après 2 ans d'absence la réception à l'occasion de la fête des mères revient. Elle sera organisée le 25 mai à la salle d'animation.

Christine Cadoux souhaite que les conseillers se mobilisent pour installer les tables le jour même et faire le rangement et le nettoyage de la salle. Le reste de l'organisation a déjà été anticipé.

Autres manifestations :

- A noter le repas des aînés sera organisé le dimanche 23 octobre et là encore la mobilisation est souhaitée pour servir les repas.

6. Audience affaire Alain Jacquet

Rapporteur : Joël Mugnier

Joël Mugnier rappelle les faits pour l'affaire Alain Jacquet car le litige qui oppose la mairie avec Alain Jacquet sera jugé au tribunal correctionnel d'Annecy le 10 octobre 2022.

En effet, Monsieur Alain JACQUET a déposé le 21 mai 2002 en mairie une demande de certificat d'urbanisme. Elle portait sur la réalisation d'un bâtiment à usage professionnel pour le dépôt et le stockage du matériel et des matériaux dans le cadre de son activité de paysagiste d'une surface de 350 m²

Par la suite, un certificat d'urbanisme négatif a été délivré le 14 août 2002 précisant que :

le terrain étant situé en dehors des zones constructibles définies par la carte communale approuvée le 1 octobre 1999, sa constructibilité ne peut être reconnue (article L111-1-3 du code d'urbanisme). Ainsi, **le bâtiment envisagé n'ayant pas une destination agricole, l'opération n'est pas réalisable en dehors des zones constructibles de la carte communale.**

Le 26 août, 2003, Monsieur Alain JACQUET acquiert un tunnel agricole dont l'installation se fait en septembre 2003.

Aucune demande de déclaration préalable ni une demande de permis de construire n'ont été déposés.

Joël Mugnier présente aux conseillers les conclusions de l'avocat sur le plan civil.

7. Elections législatives

Rapporteur : Christine Cadoux

Joël Mugnier remercie déjà l'équipe municipale pour le bon déroulement des élections présidentielles.

Christine Cadoux rappelle que les élections législatives se dérouleront les 12 et 19 juin de 8h à 18h. Tous les élus sont invités à s'inscrire pour tenir des permanences de 2h30.

La séance est levée à 22h15

Le prochain conseil municipal est fixé au **jeudi 16 juin 20h.**